

SUPERVISEUR(E)

Je, _____, m'engage à superviser les activités professionnelles qui seront exercées par l'étudiant(e) ou le(la) candidat(e) et à m'assurer :

- qu'il (elle) possède les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer les activités professionnelles
- qu'il (elle) respecte les normes réglementaires applicables aux psychologues relativement à la déontologie, ainsi qu'à la tenue des dossiers et des cabinets de consultation

J'atteste, concernant l'étudiant(e) ou le candidat(e) (**cochez**) :

- avoir évalué qu'il (elle) possède les connaissances et les habiletés nécessaires pour l'exercice d'activités professionnelles
- avoir évalué ses compétences : en évaluation en intervention en éthique et déontologie
- avoir pris connaissance de l'avancement de sa formation pratique de stage et d'internat, dont les heures complétées attestées

J'atteste, pour ma part :

Que je suis habilité(e) à exercer les activités professionnelles que je superviserai.

Que je possède un minimum de six années d'expérience dans le domaine de pratique visé par l'emploi si je suis détenteur(trice) d'une maîtrise ou un minimum de deux années d'expérience dans le domaine de pratique visé par l'emploi si je suis détenteur(trice) d'un doctorat.

Ne pas avoir fait l'objet, au cours des trois dernières années précédant la supervision, d'aucune décision m'imposant, en vertu de l'article 55 du *Code des professions*, un cours ou un stage de perfectionnement, ni d'aucune décision rendue par un ordre professionnel, un conseil de discipline ou le Tribunal des professions ayant eu pour effet de me radier ou de limiter ou de suspendre mon droit d'exercer des activités professionnelles.

Je m'engage à superviser l'étudiant(e) ou le (la) candidat(e) à l'admission par équivalence selon les normes et critères de supervision applicables aux internats en psychologie du *Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie*, de telle sorte que le doctorant est encadré de la même manière pour l'exercice d'activités réservées dans le cadre d'un emploi ou dans le cadre d'un internat. L'internat, habituellement réalisé à temps plein, est d'un minimum de 1600 h de formation pratique supervisée durant lequel l'étudiant(e) a au moins 400 h de contact direct pour lesquelles il (elle) reçoit au moins 100 h de supervision individuelle. En conséquence, nous recommandons, à titre indicatif, 15 minutes de supervision par heure de contact direct avec la clientèle.

En fin de parcours, il (elle) pourrait nécessiter un peu moins d'encadrement, selon son niveau de compétence et selon le degré de complexité des problématiques traitées. Mon jugement professionnel de superviseur est déterminant dans l'évaluation du degré de supervision requis.

Je comprends que l'Ordre des psychologues du Québec pourra faire des vérifications au besoin et pourra annuler l'inscription au registre si les critères minimums de supervision ne sont pas respectés.

Numéro de permis de l'Ordre des psychologues du Québec :

Êtes-vous membre d'un ordre autre que l'Ordre des psychologues du Québec? Oui Non

Si oui, indiquez lequel : _____ Numéro de permis

J'ai signé le JOUR | MOIS | ANNÉE _____
Signature

EMPLOYEUR

Nom de l'employeur

Personne responsable, le cas échéant

Adresse complète

Numéro de téléphone

Courriel

JOUR | MOIS | ANNÉE
Date de début de l'emploi
(prévoir un délai de 2 semaines)

JOUR | MOIS | ANNÉE
Date de fin de l'emploi, si connue